

Comparatif des caractéristiques sociales de l'EURL et de la SARL.

TYPES DES SOCIETES	DIRIGEANTS	ASSOCIES SALARIES DANS L'ENTREPRISE	ASSOCIES NE TRAVAILLANT PAS DANS L'ENTREPRISE	CONJOINT TRAVAILLANT DANS L'ENTREPRISE
EURL	<p>Gérant associé unique : régime des travailleurs non salariés. A compter du 1.1.13 :cotisations sur une fraction des dividendes si option IS(artL131-6 du CSS)</p> <p>Gérant non associé rémunéré : régime de la Sécurité Sociale</p> <p>Possibilité d'assurance chômage volontaire</p>		Régime des travailleurs non salariés.	<p>Salarié : régime général de la Sécurité Sociale</p> <p>Conjoint collaborateur sous certaines conditions</p>
SARL (soumis à impôt sur les sociétés)	<p>Gérant non associé rémunéré : régime général de la Sécurité Sociale</p> <p>Gérant minoritaire ou égalitaire rémunéré : régime général de la Sécurité Sociale, pas d'assurance chômage sauf si contrat de travail réel et distinct (voir Pole emploi)</p> <p>Gérant minoritaire ou égalitaire non rémunéré : pas de protection sociale</p> <p>Gérant majoritaire : régime des travailleurs non salariés. A compter du 1.1.13 :cotisations sur une fraction des dividendes (artL131-6 du CSS)</p> <p>Possibilité d'assurance chômage volontaire</p>	<p>Associé minoritaire ou égalitaire: régime général de la Sécurité Sociale</p> <p>Associé majoritaire : régime général de la Sécurité Sociale ou régime des travailleurs non salariés si état de subordination non démontré</p>		<p>Salarié : régime général de la Sécurité Sociale</p> <p>Associé minoritaire ou égalitaire : régime général de la Sécurité Sociale</p> <p>Associé majoritaire : régime général de la Sécurité Sociale ou régime des travailleurs non salariés si état de subordination non démontré (appréciation au cas par cas).</p> <p>Conjoint collaborateur sous certaines conditions</p>

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ». La CCI de LYON METROPOLE St-Etienne Roanne dégage sa responsabilité en cas de défaillance quant à l'exactitude des informations